

Vous embauchez ?

les formalités à ne pas oublier



Demander des documents au salarié

- pièce d'identité
- carte Vitale
- RIB
- si le salarié est étranger : autorisation de séjour ou de travail



Déclarer le salarié

- déclaration préalable à l'embauche
- déclaration sociale nominative
- si le salarié est étranger : déclaration préalable en préfecture
- inscription sur le registre unique du personnel



Affilier le salarié

- immatriculation à la sécurité sociale si premier emploi
- affiliation à la caisse de retraite complémentaire
- affiliation à la couverture complémentaire collective obligatoire "frais de santé"



Informier le salarié

- éléments essentiels du contrat de travail
- convention collective applicable
- notice d'information sur la protection sociale complémentaire
- livret d'épargne salariale
- droit à l'entretien professionnel tous les 2 ans
- visite d'information ou de prévention ou visite médicale d'aptitude



Inscrire un rappel dans l'agenda

- fin de la période d'essai
- délai de prévenance du salarié

powered by